



Comment défendre une **laïcité émancipatrice** face à ses **détournements** ?

Depuis 1989, la laïcité a été détournée de sa vocation émancipatrice pour devenir un instrument de contrôle, dirigé contre certaines minorités. Cette dérive, nourrie par les néonationalismes, contribue à masquer les discriminations et à affaiblir la liberté de conscience que la laïcité devrait protéger.

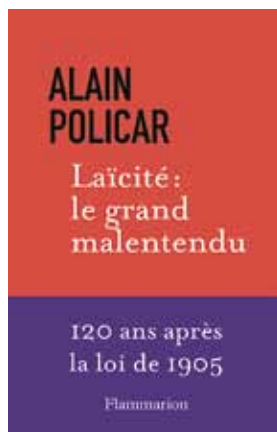
Alain POLICAR, politiste, Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) ⁽¹⁾

La conception socialement légitime de la laïcité, telle qu'elle s'est construite à partir de 1989 et de la querelle du voile, peut être comprise comme une manifestation du succès de la réaction dans la guerre culturelle menée contre le progressisme sous toutes ses formes. Dans le cadre de ce que certains auteurs ont nommé le NaCA (national-capitalisme autoritaire)⁽²⁾, les manifestations de glissement autoritaire sont nombreuses : durcissement du droit d'asile, volonté de maîtriser l'immigration, préférence nationale, suspicion de fraude sociale à l'égard des immigrés et des étrangers, etc. L'évolution de la laïcité doit être examinée à l'aune de cette montée de l'autoritarisme. C'est elle qui rend compte de la transformation d'un principe organisant la coexistence des libertés vers une conception contraignante, voire sécuritaire⁽³⁾.

L'instrumentalisation de la laïcité

Le rapport à l'islam me semble être un prisme heuristique pour décrire ce malaise.

L'interrogation sur la place de l'islam dans la République est vive, notamment depuis 1989, où se conjuguent trois événements : la fatwa lancée contre Salman Rushdie, le 14 février⁽⁴⁾, la création en Algérie du Front islamique du salut (FIS), le 18 février, et la querelle des foulards de Creil, le 3 octobre. Si les deux premiers ne concernent pas spécifiquement la France, ils jouent néanmoins un rôle important dans la stratégie de ceux qu'Howard Becker a nommés « *entrepreneurs de morale* », pour désigner des acteurs sociaux cherchant, dans le but de créer ou de maintenir une norme, à influencer le corps social (ou une partie de celui-ci), à créer une « *panique morale* », c'est-à-dire la fabrique dans l'opinion publique d'un soupçon vis-à-vis d'un groupe dont le comportement est perçu comme une menace pour les valeurs de la société, voire pour son existence même⁽⁵⁾.



Nous observons l'élaboration d'une vision monolithique et dogmatique de la laïcité, notamment par le recours aux émotions collectives, systématique depuis 1989, et amplifié depuis 2015, qui aboutit inéluctablement à priver l'individu de son pouvoir de juger. Ces émotions collectives introduisent dans l'éthique publique des éléments rendant son contenu cognitif plus ou moins étranger à ceux que nous avons vocation à accueillir. Je citerai comme exemple les réticences d'élèves musulmans à se reconnaître dans le « je suis Charlie » : elles ont souvent été perçues par les médias et les politiques comme une manifestation de sédition à l'égard de la nation. Pourtant, pour nombre de ces élèves, il

s'agissait d'une authentique difficulté à se situer : d'une part, une adhésion à la communauté nationale devant l'horreur des attentats, d'autre part, une sensibilité religieuse blessée devant les caricatures.

La réponse apportée ne fut pas adaptée. En véhiculant un programme normatif, le principe de laïcité s'est fait « métonymie de la République » : « *La minute de silence au lendemain des attentats de janvier 2015 ? Laïcité. L'éducation à la sexualité ? Laïcité. Le port de signes "religieux" dans l'espace public ? Laïcité. Les menus à la cantine ? Laïcité. Les dispenses de cours d'éducation physique*

« Nous observons l'élaboration d'une vision monolithique et dogmatique de la laïcité, notamment par le recours aux émotions collectives, systématique depuis 1989, et amplifié depuis 2015, qui aboutit inéluctablement à priver l'individu de son pouvoir de juger. »



© DR

Alain Policar (qui s'exprime ici, accompagné de Daniel Boitier, à gauche, et d'Emmanuelle Jourdan-Chartier et de Bertrand Ogilvie, à droite) : « L'«hypertrophie de la neutralité» consiste à étendre l'obligation de neutralité convictionnelle, qui ne vaut traditionnellement que pour les autorités publiques, à l'ensemble de la société, donc à la sphère privée. La laïcité est ainsi devenue une valeur, synonyme d'adhésion au projet «républicain» ; en oubliant qu'elle est avant tout la garantie de l'égale liberté de conscience des personnes privées. »

et sportive? Laïcité. Ad infinitum.»⁽⁶⁾ Cette «hypertrophie de la neutralité», présente dès le début des années 2000, consiste à étendre l'obligation de neutralité convictionnelle, qui ne vaut traditionnellement que pour les autorités publiques, à l'ensemble de la société, donc à la sphère privée⁽⁷⁾. La laïcité est ainsi devenue une *valeur*, synonyme d'adhésion au projet «républicain» ; en oubliant qu'elle est avant tout la garantie de l'égale liberté de conscience des personnes privées.

Le paradoxe est qu'en combattant des signes d'appartenance religieuse au nom de la lutte contre les passions identitaires, on essentialise une différence entre ceux qui comprendraient les exigences de la laïcité et ceux dont la culture rendrait cette compréhension difficile, voire impossible. Alors qu'elle devait servir à la formation de l'esprit critique et à la promotion de valeurs universelles, la laïcité apparaît aujourd'hui comme une réaction nostalgique d'une identité majoritaire, incapable de penser les identités minorées. Notre modèle républicain, en scotomisant les appartenances, s'interdit ainsi de comprendre la construction des subjectivités.

S'aveugler aux discriminations

On observe une puissante montée de l'intolérance par rapport à l'expression de la différence dont l'un des effets est de s'aveugler aux discriminations dont certaines minorités sont victimes. Le stratagème consiste à faire des minorités racisées et des militants antiracistes les vrais racistes (antiracisme racialiste, lit-on souvent), unis dans la détestation des Blancs. Une telle inversion de la réalité n'est possible qu'en raison de la très forte présence médiatique des tenants de cette analyse, et de leur soutien par des intellectuels influents et le pouvoir politique. Il est paradoxal que les mêmes qui dénoncent les mythes conspirationnistes à l'égard des juifs utilisent des procédés équivalents à l'encontre des musulmans. R. Zia-Ebrahimi évoque une «*racialisation conspiratoire*»⁽⁸⁾, fondée sur les similitudes discursives entre le mythe de la domination juive et celui de l'islamisation de l'Europe, dont l'expression sail-

lante est l'idée de «*grand remplacement*». Dans les deux cas, il est prêté à ces populations une sorte d'impératif caractériel de conspirer. Comme le juif, décrit comme cellule d'un organisme plus large, tout entier orienté vers la conquête du pouvoir, le musulman n'est rien d'autre que «*le bras armé de la conquête* [de l'Occident], *qu'il en soit conscient ou non*»⁽⁹⁾. Ces organismes nourriront, en outre, à l'égard de la France, ou de l'Occident, une inimitié constitutive telle qu'ils représenteraient une menace existentielle. On perçoit assez bien, je crois, pourquoi ce discours identitaire est compatible avec celui de l'extrême droite.

La crainte face au risque de «*grand remplacement*» justifierait une sorte dirais-je de *racisme de résistance*, présenté comme une forme de lucidité, dont les «*belles âmes*» (entendons les progressistes engagés dans les combats contre les discriminations) seraient, par nature, privées. *Racisme de résistance* d'autant plus nécessaire que les conspirationnistes bénéficieraient du soutien des *ennemis de l'intérieur*, toujours supposés être à gauche. On installe ainsi dans l'opinion publique la possible existence

(1) A. Policar est intervenu lors de la quatrième table ronde « La laïcité dévoyée, l'offensive réactionnaire » de l'université d'automne de la LDH (29 et 30 novembre 2025).

(2) Terme en définitive plus explicite que celui de néolibéralisme, pour désigner une combinaison de libéralisme économique et d'illibéralisme politique.

(3) Philippe Portier, *L'Inflexion sécuritaire de la laïcité française*, PUG, 2021.

(4) *Les Versets sataniques* sont publiés le 26 septembre 1988.

(5) Stanley Cohen, *Folk Devils and Moral Panics*, London : Mac Gibbon and Kee, 1972.

(6) Stéphanie Hennette-Vauchez, *L'Ecole et la République. La nouvelle laïcité scolaire*, Dalloz, 2023, p. 11.

(7) On mentionnera à ce sujet les débats à propos de la question des parents participant à des activités en classe ou même accompagnant des sorties scolaires, au mépris de ce que dit le Conseil d'Etat.

(8) Reza Zia-Ebrahimi, « When the Elders of Zion Relocated to Eurabia : Conspiratorial Racialisation in Antisemitism and Islamophobia », in *Patterns of Prejudice*, 52, n° 4, 2018, p. 314-337.

(9) Renaud Camus, *Le Grand Remplacement suivi de Discours d'Orange*, Chez l'auteur, 2012, p. 72.



DOSSIER

Défendre une laïcité de liberté

« La crainte face au risque de “grand remplacement” justifierait une sorte de racisme de résistance, présenté comme une forme de lucidité, dont les “belles âmes” (entendons les progressistes engagés dans les combats contre les discriminations) seraient, par nature, privées. »

d'ennemis acharnés à détruire les principes de la République. En présupposant l'existence d'une idéologie raciste antifranaise, antiblanc, on inverse la réalité en faisant de la culture dominante une culture assiégée. On s'aveugle aux discriminations en les réduisant à des postures victimaires.

On peut donc interpréter la mobilisation nationale-républicaine autour de la laïcité comme un dispositif discursif visant à respectabiliser le racisme. Le néonationalisme qui vient à besoin d'un tel dispositif afin de diminuer l'efficacité des mécanismes de vigilance, lesquels sont déjà affaiblis par le brouillage des frontières idéologiques, brouillage lié à la pluralité des lieux où s'élabore la laïcité de surveillance.

Comment redonner à la laïcité sa portée émancipatrice ?

Les exigences du sécularisme minimal

L'Etat qui, dans le principe, ne doit soutenir aucune religion, devrait-il le faire lorsque son abstention alourdit de façon déraisonnable l'exercice des libertés religieuses de base ? Si légitimer le statu quo revient à désavantager de manière indue les groupes religieux minoritaires ? Dans la perspective du républicanisme critique, au sein duquel la liberté est définie comme non-dominance, on admet que des accommodements puissent être nécessaires dans une perspective de justice sociale. Cette dernière exige le respect des exigences de ce que Cécile Laborde nomme le sécularisme minimal : raison publique, égalité civique et liberté personnelle.

La raison publique signifie que les représentants de l'Etat sont

tenus d'invoquer des raisons accessibles pour justifier les lois. Il s'agit là de dispositions rappelées par le Conseil constitutionnel⁽¹⁰⁾. Il affirme ainsi que la garantie des droits, requise par l'article 16 de la DDHC⁽¹¹⁾, « ne pourrait pas être effective si les citoyens ne disposaient pas d'une connaissance des normes qui sont applicables ». En outre, les justifications que doit fournir l'Etat libéral aux mesures qu'il met en place doivent être neutres : c'est la condition pour que les citoyens puissent se considérer comme les auteurs de ces mesures, pour qu'elles puissent être partagées. Nous avons énoncé là les trois critères de la raison publique : accessibilité, intelligibilité et partageabilité.

Le deuxième principe du sécularisme minimal, l'égalité civique, est le critère qui, plus qu'aucun autre, révèle l'éventuel mépris à l'égard de tous ceux qui ne se reconnaissent pas dans la religion majoritaire et qui, lorsque l'Etat la valorise publiquement, se trouvent exclus de l'identité civique. En se référant à la notion de biais majoritaire, on est fondé à introduire la possibilité des accommodements comme moyen de rétablir l'égalité. Car la laïcité, telle qu'elle résulte de la loi de décembre 1905, a vocation à s'appliquer équitablement à tous les cultes religieux, quelle que soit l'ancienneté de leur présence sur le territoire. Or l'islam n'a pas suffisamment bénéficié des avantages légaux accordés par la laïcité républicaine.

Enfin, le troisième principe, la liberté personnelle, fait référence à l'interdiction pour l'Etat d'imposer une éthique substantielle à ses citoyens. Or c'est bien cette propension à transformer le principe procédural de laïcité en une éthique épaisse qui caractérise la vulgate dominante en France, laquelle ne semble pas percevoir qu'elle abandonne ainsi la prétention de la laïcité à l'universalité. Toute tentative de faire de la laïcité un enjeu civilisationnel tourne le dos à ce que, modestement, elle cherche à accomplir.

Dès lors, pour que soient remplies les conditions d'une laïcité réellement émancipatrice, il semble important de comprendre que si rien ne nous contraint à renoncer à nos fidélités singulières, la laïcité nous invite à les suspendre. Ce qui fait communauté, c'est précisément le vide de toute appartenance. C'est encore la supposition qu'il y a, en tout autre homme, la capacité à éprouver le même sentiment que moi. ●

(10) Dans une décision de constitutionnalité du 16 décembre 1999, il considère que « l'accessibilité et l'intelligibilité de la loi sont des objectifs de valeur constitutionnelle ».

(11) Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Pour en savoir plus : Laïcité : le grand malentendu

La laïcité, synonyme à son origine de coexistence des libertés et de paix sociale, s'est transformée dans la période récente en révélateur de nos pathologies face à l'altérité.

Pour unifier les conduites et les tenues, elle est invoquée comme valeur identitaire. Sa conception contraignante et sécuritaire gagne la bataille de l'opinion.

Cet essai inquiet⁽¹⁾, nourri d'histoire et de philosophie, invite à retourner à l'intention du législateur en 1905.

Il explique comment la laïcité a été la source d'un débat tendu entre partisans d'une version de combat et d'une version de liberté. Le camp républicain, lui-même scindé

entre ces deux interprétations, a vu alors l'emporter les défenseurs de la pacification.

L'ouvrage défend l'idée que la laïcité devient contre-productive quand, au lieu d'émanciper, elle devient l'arme de ceux qui cherchent à contrôler ou à exclure l'autre pour des raisons religieuses ou politiques. Il convient de retrouver le sens vrai et historique de notre laïcité républicaine. Comment lutter contre l'intolérance et protéger le droit et l'expression de la différence ?

(1) A. Policar, *Laïcité : le grand malentendu*, Flammarion, oct. 2025, 240 p., 21 €.

A. P.